



Inobact

DÉSINFECTANT DÉTERGENT HAUTES PERFORMANCES

CODE DUTSCHER 838704 - FAIB013 : Inobact PAE SPRAY 1L x12
CODE DUTSCHER 838745 - FAIB013S : Inobact STERILE PAE SPRAY 1L x12
CODE DUTSCHER 838786 - FAIB013-01 : Inobact PAE BIDON 1L x12
CODE DUTSCHER 838785 - FAIB013-01S : Inobact STERILE PAE BIDON 1L x12
CODE DUTSCHER 838705 - FAIB013S : Inobact PAE BIDON 5L x4
CODE DUTSCHER 838746 - FAIB0135S : Inobact STERILE BIDON 5L x4



INOBACT est un détergent désinfectant **bactéricide, levuricide, fongicide et virucide** destiné à l'entretien et à la désinfection des surfaces et du matériel. INOBACT est utilisable sur toutes surfaces (hors DM) et permet d'obtenir en un seul passage une hygiène absolue.

Domaines d'application :

Salles propres, Biotechnologie, Pharma, ...

Version stérile :

- Double emballage individuel
- Remplissage aseptique par microfiltration 0,2 μm
- Stérilisation des composants par irradiation à 25 kgGy
- SAL 10^{-6}
- Traçabilité par lot
- Certificats de conformité et de stérilité fournis

DÉSINFECTANT

DÉTERGENT

BACTÉRICIDE, LEVURICIDE, FONGICIDE, VIRUCIDE

CONDITIONNEMENT :

- Stocker à l'abri du gel et des fortes chaleurs
- Usage strictement professionnel
- DLUO : 3 ans



PROPRIÉTÉS :

Aspect : Liquide limpide
Couleur : Incolore
Densité à 20°C : 1.00 ± 0,01g/cm³
Parfum : Caractéristique
pH : 11 ± 0,5

Contient selon le règlement (CE) n°648/2004 : désinfectants : Substance active biocide Didecylidiméthylammonium chloride (DDAC) n°CAS 7173-51-5: 0.175% (m/m)

Geste éco-responsable : rincer l'emballage à la dernière utilisation et utiliser l'eau de rinçage.
Biodégradabilité : contient exclusivement des tensioactifs et agents de surface conforme au règlement (CE) 648/2004.
Éco-conseil : pour réduire l'impact environnemental, respecter les doses recommandées d'utilisation.
Afin de préserver votre santé et la protection de l'environnement, déposez vos déchets chimiques (catégorie «entretien de la maison» en point de collecte et en déchetterie. Qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu, vos déchets chimiques doivent être déposés en point de collecte et en déchetterie dans leur contenant d'origine. Pour plus d'informations : <https://www.ecodds.com/particulier/tout-savoir-sur-les-dechets-chimiques/>

MÉTHODOLOGIE :



Utiliser le produit pur : Évacuer tous les déchets et résidus se trouvant sur la surface à nettoyer. (1) Pulvériser directement le produit sur la surface. (2) Laisser agir 1 à 15 min selon l'activité désinfectante souhaitée. (3) Rincer avec un tissu humide.

RÉGLEMENTATION :

Activité	Normes	Conditions	Temps de contact	T°C	Souches
	EN1276	Saleté générale	5min	20°C	Souches obligatoires: Escherichia coli Pseudomonas aeruginosa Enterococcus hirae Staphylococcus aureus
	EN13697	Saleté générale	5min	20°C	
	EN16615	Saleté générale	5min	20°C	Souches obligatoires: Pseudomonas aeruginosa Enterococcus hirae Staphylococcus aureus
	EN17387	Saleté domaine médical	5min	20°C	Souches obligatoires: Escherichia coli K12 Pseudomonas aeruginosa Enterococcus hirae Staphylococcus aureus Enterococcus faecium
	EN1650	Saleté générale	5min	20°C	Souche obligatoire: Candida albicans
	EN13697	Saleté générale	5min	20°C	
	EN16615	Saleté générale	5min	20°C	
	EN17387	Saleté domaine médical	5min	20°C	
	EN1650	Saleté générale	15min	20°C	Souche obligatoire: Aspergillus brasiliensis
	EN13697				
	EN16615				
	EN14476	Saleté générale	15min	20°C	Souches obligatoires: Norovirus Poliovirus Adénovirus
	EN16777				Souches additionnelles : MVA Coronavirus Rotavirus

Substances actives biocides: Substance active biocide Didecylidiméthylammonium chloride (DDAC) n°CAS 7173-51-5: 0.175% (m/m)
 TP2 : désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux.
 TP4 : surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux.

Dangereux - Respecter les précautions d'emploi - Usage strictement professionnel. Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Produit trouvant son application dans le cadre d'un protocole HACCP. Conforme à l'arrêté du 8 Septembre 1999 modifié le 19 décembre 2013 relatif aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires. Pour toutes les informations concernant les précautions d'usage et de sécurité, veuillez vous reporter à la fiche de données de sécurité, disponible sur simple demande en application du décret 87-200 du 25/03/87. Ne pas transvaser dans un autre récipient sans y reproduire l'étiquetage hygiène et sécurité.
 Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement.